

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

NATURELLE

DE LA MOSELLE

FONDÉE EN 1835

SIÈGE : COMPLEXE MUNICIPAL DU SABLON
48, RUE SAINT BERNARD 57000 METZ
CCP 1.045.03A STRASBOURG



BULLETIN DE LIAISON

n° 652 septembre 2017

Réunion mensuelle :

jeudi 21 septembre 2017

Ordre du jour : soirée de rentrée, dites « miscellanées », animée par les membres eux-mêmes qui auront rapporté leurs trouvailles naturalistes (objets palpables, photographies). Prévenir le président si vous avez beaucoup à montrer.

La soirée débutera à 20h30, mais la bibliothèque sera ouverte à partir de 19h30.

Autres activités futures :

* une sortie à dominante mycologique sera organisée vers les 10-20 octobre. Lieu à définir, probablement dans le secteur de Rémillly (Arriance ou Dain-en-Saulnois).

Activités futures de sociétés amies ou de membres :

* Samedi 21 et dimanche 22 octobre : exposition champignon, organisée par l'AMYPHAR et la SLM (Société Lorraine de Mycologie), au Pavillon d'accueil du Jardin Botanique de Villers-lès-Nancy.

* Samedi 18 novembre : conférence de Sébastien ANTOINE sur la vie des botanistes lorrain éponymes, à 14h30 au Pavillon d'accueil du Jardin Botanique de Villers-lès-Nancy.

Annonces :

Les séances ont lieu au siège de la société, 38/48 rue St Bernard, Metz-Sablou, tous les troisièmes jeudis du mois (sauf en juillet et août). Elles sont ouvertes au public.

Site de la société : <http://shnm.free.fr>

Courriel : shnm@free.fr et herve.brule@laposte.net

&&&&&

Compte-rendu de la séance du Jeudi 18 mai 2017, par Bernard Feuga (relecture par H. Brulé)

Membres présents : Mmes et MM., He. BRULÉ, Hu. BRULÉ, C. CUNIN, An. FEUGA, B. FEUGA, V. GUEYDAN, T. HIRTZMANN, J. MEGUIN, C. PRAUD, M. RENNER, Y. ROBOT, G. ROLLET, G. TRICHIES.

Membres excusés : Mmes et MM., J.-P. JOLAS, C. KELLER-DIDIER, M. OWALLER, Ch. PAUTROT, J.-Y. PICARD.

Invité : Mmes, C. DESCAMPS, B. DIAMANTE.

°°_°_°_

Reuves reçues :

- Rhin-Meuse Infos, avril 2017, n° 115, avec un appel à candidature pour les 12^e trophées de l'eau (trois bourses de 7500 euros pour concrétiser un projet concourant à la protection de l'eau et de l'environnement).
- Annales Sté Sci. Nat. Charente Maritime, mars 2017, tome X, fasc. 8 : un article « Atlas de la faune française de l'Atlantique (Torpilles, Raies et Myliobatiformes) » ; un article sur les tortues marines et les *poissons lune* observés localement.
- Bull. Sté Linnéenne de Bordeaux, 2017, tome 152, n° 45, fasc. 1 : trois articles sur des coléoptères, deux sur des Hémiptères et un sur l'hybride *x Serapicamptis rousii* (Orchidées).

Petites annonces

Le président H. Brulé fait tout d'abord un bref compte-rendu de la sortie annuelle de la SHNM, qui a eu lieu le 8 mai et à laquelle ont participé un peu plus de vingt personnes, qui fera l'objet d'un compte-rendu détaillé.

V. Gueydan signale une sortie du CENL sur la pelouse de la Côte de Delme, le samedi 20 mai.

H. Brulé communique ensuite à l'assemblée la liste des publications reçues au cours du mois écoulé (voir ci-dessus) puis rappelle que la prochaine sortie de la SHNM aura lieu le samedi 17 juin à Château-Salins (rendez-vous place de la Saline à 9h30).

Puis M. Renner signale que s'est tenue le lundi 15 mai à Ars-sur-Moselle une sortie botanique avec un orchidophile dont le but était la recherche d'Orchis singe. Une nouvelle station de cette espèce a été identifiée, dans des friches. Des micro-stations de la même espèce ont été trouvées le lendemain au Rudemont.

Anne Feuga présente ensuite un lichen doté de cupules qu'elle a récolté le 14 mai à Saulxures-sur-Moselotte et que G. Trichies identifie comme étant *Usnea florida*. G. Trichies précise que les lichens, organismes « mixtes », sont constitués de 75 % de champignon et de 25 % d'algue.

H. Brulé donne ensuite la parole à Coraline Descamps, chargée de mission Biodiversité à Metz-Métropole :

Exposé de Coraline Descamps :

« La mise en œuvre de la démarche Natura 2000 au travers de l'exemple du site des pelouses du Pays Messin ».

Avant d'exercer à Metz-Métropole, la conférencière a travaillé sur un site de 18 000 hectares dans le Bassigny (52). Ce soir, elle est assistée de Bruna Diamante, stagiaire. Son exposé comportera trois parties : 1°) présentation de la démarche Natura 2000 ; 2°) le site Natura 2000 des pelouses du Pays Messin ; 3°) les grandes actions prévues dans le cadre de l'animation du site.

La démarche Natura 2000

Natura 2000 est un dispositif européen destiné à protéger la biodiversité rare tout en préservant les activités humaines. Il a débuté en 1979 avec la directive Oiseaux, qui établissait des Zones de Protection Spéciale (ZPS), tout en prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles. Des listes communes d'espèces à protéger ont été établies pour tous les pays de l'UE.

La deuxième date marquante a été 1992, avec la directive Habitats/Faune/Flore. L'objectif de cette directive était d'assurer la conservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvages. Elle établissait des Zones Spéciales de Conservation (ZSC – Synonyme : SIC = Sites d'Intérêt Communautaire) et était assortie de listes d'espèces d'intérêt communautaire.

Au titre de cette directive, chaque état est tenu à des obligations de résultats, mais pas de moyens. Ceci entraîne des disparités d'un pays à l'autre. Alors que les dispositions prises en Allemagne sont assez contraignantes, en France tout repose sur le volontariat. La France a déjà été pénalisée trois fois, pour n'avoir pas fait assez d'efforts et ne pas avoir été assez contraignante.

La mise en œuvre de Natura 2000 en France comporte deux aspects complémentaires :

- Une volonté nationale de gestion contractuelle et concertée des sites, assortie de la rédaction de documents d'objectifs. Comme déjà dit, les actions sont basées sur le volontariat.
- Un volet réglementaire, imposant une évaluation des incidences pour certains projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur les sites Natura 2000.

Une des tâches de la conférencière consiste à aider à établir les dossiers d'incidence, aussi bien pour de gros projets comme une ligne TGV que pour de petites choses comme des manifestations sportives (ex. : le Trophée des Crapauds). Les promoteurs des projets encourent des pénalités si ces dossiers d'incidence ne sont pas faits.

En France, Natura 2000 compte 1756 sites terrestres et 207 sites marins, représentant 12,5 % de la surface du pays et concernant plus de 9000 communes.

En Lorraine, il y a 87 sites Natura 2000 (dont 31 en Moselle), représentant seulement 7 % de la surface de la région, soit nettement moins que la moyenne nationale, ce qui traduit un certain manque d'initiative vis-à-vis de la protection de la nature. Parmi les sites lorrains, les « Pelouses du Pays Messin », site « géré » par Metz-Métropole.

En réponse à une question de l'assistance, C. Descamps indique que c'est la DREAL qui désigne les sites Natura 2000, cette désignation faisant l'objet d'un arrêté ministériel. Ce sont des arguments scientifiques qui sont pris en compte pour créer, agrandir, réduire... un site.

Le site Natura 2000 des pelouses du Pays Messin

Ce site, localisé en rive gauche de la Moselle, couvre 700 ha, répartis de Lorry-lès-Metz à Ancy-sur-Moselle. Il est morcelé en une dizaine de secteurs et s'étend en grande partie sur des terrains militaires. Malgré son nom, il ne comporte pas que des zones de pelouse, puisque, par exemple, les vallées de Monvaux et de la Mance en font partie.

Le site a été désigné au titre de la directive Habitats. Il compte onze espèces et six habitats naturels, d'intérêts communautaires. Les onze espèces se répartissent comme suit :

2 papillons

1 libellule (Agrion de Mercure) ;

6 chauves-souris ;

1 amphibien ;

1 poisson (le chabot, dans les ruisseaux de la Mance et de Monvaux).

L'un des papillons est le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). C'est une espèce emblématique à fort enjeu qui compte de belles populations mais dont l'état de conservation est moyen car son habitat se dégrade du fait de l'enfrichement des pelouses et des pratiques agricoles. Un des aspects du travail de la conférencière consiste à essayer de réduire les menaces qui pèsent sur les espèces protégées. L'autre espèce de papillon protégé sur le site est le Cuivré des Marais, qui fréquente les prairies humides. Cette espèce n'a toutefois pas été retrouvée dernièrement, sa dernière observation remontant à 2009 dans la vallée de la Mance.

Parmi les chauves-souris, il faut noter en particulier le Grand Rhinolophe, qui se reproduit sur le site. D'une manière générale, les chiroptères occupent surtout les ouvrages militaires où ils hibernent et/ou se reproduisent. Il importe de savoir quels ouvrages ils utilisent, et quand. Le Mont Saint-Quentin va être cédé à Metz-Métropole qui va y mettre en place un programme de sécurisation. Une étude a été lancée à la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC) pour savoir où nichent les chauves-souris. Sur 79 ouvrages étudiés, appartenant aux forts du Saint-Quentin et de Plappeville, 27 sont intéressants pour les chiroptères. Le gros problème actuel réside dans la fréquentation humaine.

L'amphibien est le Sonneur à Ventre jaune, dont un seul individu, en cours de migration, a été vu, en 2007. Il n'a jamais été revu depuis. (M. Renner signale toutefois sa présence dans la vallée de la Moselle et dans le bois de Peltre).

Quant au poisson, le chabot, il est très présent en Lorraine. Cette espèce est un bon indicateur de la qualité de l'eau. Suivie par la fédération de pêche, elle se porte plutôt bien.

C. Descamps détaille ensuite les habitats d'intérêt communautaire existant sur le site et la flore remarquable associée. Ces habitats sont les suivants :

-2 habitats pelousaires ;

-2 habitats forestiers ;

-1 habitat herbacé humide ;

-1 habitat humide (sources calcaires).

Les pelouses représentaient 250 ha en 2014. Cette superficie a diminué depuis cette date car certaines pelouses ont été retournées par les agriculteurs. On en distingue deux types prioritaires : les pelouses calcaires et les pelouses pionnières. Malgré un sol très pauvre en nutriments, les pelouses calcaires abritent une faune et une flore très spécifiques et diversifiées, ce qui peut sembler paradoxal. Elles constituent l'un des plus importants réservoirs de biodiversité. Mais il s'agit d'un milieu instable et, même si certaines pelouses subsistent naturellement, l'homme doit intervenir pour les protéger. Parmi les plantes que l'on rencontre sur les pelouses du Pays Messin, on notera l'Aster Amelle (protégé au niveau national) et de nombreuses orchidées. L'état de santé des pelouses est plutôt mauvais, du fait notamment de leur invasion par les pins noirs (qui ont été plantés), de la fréquentation (quads, motos, etc.) et de l'agriculture.

Les forêts représentent 104 ha, soit 15% du site. Les menaces y sont moins fortes que sur les pelouses, et elles se portent plutôt bien.

La mégaphorbiaie est un milieu herbacé hygrophile qui représente 1,5% de la surface du site.

Les sources : plusieurs sources calcaires ont été repérées dans la vallée de la Mance par le CENL.

C. Descamps présente ensuite les différents types de zonage du patrimoine naturel, qui constituent un contexte global très riche : parc naturel régional de Lorraine, ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), site classé du Mont Saint-Quentin, PAEN « Coteaux du Mont Saint-Quentin » (PAEN = Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), Trame verte et bleue, secteurs militaires... Elle montre ensuite une carte des périmètres de protection sur le Saint-Quentin, où de nombreuses zones de nature différente sont imbriquées. Puis elle explique l'articulation des actions menées dans le cadre de Natura 2000 avec d'autres projets.

Les actions menées et prévues dans le cadre de l'animation du site

Le plan de gestion du site, avec le programme d'action associé, fait l'objet du document d'objectif (DOCOB). Il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec le Comité de Pilotage et les acteurs locaux. Pour les pelouses du Pays Messin, le DOCOB a été validé en 2012. En 2013, Metz-Métropole s'est porté candidat pour devenir la structure chargée de l'animation du site. L'animation est financée à 80 % par l'État (DREAL) et l'Europe (FEDER), les 20 % restants l'étant par Metz-Métropole. Dans les cas où aucune structure ne se propose pour jouer le rôle d'animateur, c'est l'État qui s'en charge. La conférencière présente ensuite des exemples de contrats Natura 2000 :

- dans le domaine de l'agriculture, mise en place de retards de fauche et de zones-refuges ;
- dans les zones forestières, maintien d'arbres morts et d'îlots sénescents ; mise en place d'un débardage alternatif (cheval, câble) ;
- dans le domaine non-agricole et non-forestier, lutte contre la fermeture du paysage par la mise en place de pâturage.

La conservation et l'entretien des pelouses comportent deux modalités complémentaires :

- l'entretien mécanique ;
- le pâturage ovin, voire caprin.

La conférencière cite à titre d'exemple le site naturel protégé de la Côte de Plappeville, où des opérations de fauche et de débroussaillage ont lieu sur 8 ha depuis 1995. L'inconvénient de ces actions est qu'elles entraînent une homogénéisation du milieu. Pour l'éviter, on complète ces actions avec le pâturage, comme cela se pratique sur la côte de Delme. Mais il faut assurer une rotation des secteurs pâturés, car le Damier de la Succise niche dans les hautes herbes.

Le pâturage doit donc être fait suivant des modalités très précises, ce qui nécessite l'établissement d'un « plan de pâturage ».

C. Descamps aborde ensuite le bilan des actions lancées en 2014-2015. Celles-ci portaient sur l'animation, la communication et la sensibilisation. Cette dernière concerne aussi bien les usagers que le grand public, dont l'accès au site a été limité par la réduction du nombre des sentiers. Mais elles comportaient aussi des études et suivis scientifiques pour la mise à jour des connaissances. Metz-Métropole participe étroitement, au titre de Natura 2000, au plan de gestion du Mont Saint-Quentin.

C. Descamps présente ensuite les actions menées en 2017, en commençant par les mesures opérationnelles de gestion. Celles-ci sont au nombre de quatre :

- projet d'aménagement d'ouvrages militaires en tant que gîtes à chauves-souris (avec le CPEPESC Lorraine), avec notamment pose de grilles (« mise en défens ») et rétablissement de conditions favorables aux chauves-souris. Trois ouvrages ont été retenus pour 2017. S'agissant d'ouvrages classés, le projet doit être établi en liaison avec l'architecte des

monuments de France.

- projet de restauration des pelouses calcaires de Lorry-lès-Metz. Illustré par une photo aérienne réalisée par Monique Courtade en 1966, ce projet concerne un ancien terrain de manœuvre, d'une surface de 20 ha. Ce terrain faisait l'objet de pâturage jusqu'en 1975. Depuis lors, désormais très fréquenté, il part en friches. Le projet comporte notamment l'abattage de pins noirs en octobre 2017, dont certains seront néanmoins conservés, et un débardage par un cheval de trait, en janvier 2018.

- mise en place de pâturage ovin comme mode d'entretien des pelouses calcaires. Ce projet concerne 170 ha de pelouses, pour l'essentiel terrain militaire, sur le plateau de Jussy. Il comporte deux éléments essentiels : la recherche d'un berger intéressé (ce serait celui de la côte de Delme), et les discussions avec les propriétaires, notamment le ministère de la Défense. Il a été convenu avec celui-ci que 2017 serait une année-test pour le projet. L'opération débiterait avec quarante moutons. Un plan de pâturage sera mis en place, l'objectif étant de trouver un équilibre entre la prise en compte des enjeux écologiques et la fonctionnalité/rentabilité financière pour l'éleveur. Un aspect particulier du projet concerne la problématique des clôtures fixes ou temporaires. Un suivi floristique sera effectué.

- création d'une mare forestière à Lessy (projet hors site Natura 2000, présenté par B. Diamante). La route du col de Lessy est le lieu d'une forte mortalité d'amphibiens, le crapauduc qui la traverse n'étant pas assez efficace. D'où l'idée d'une mare plus en amont de l'axe de migration, pour éviter que les amphibiens ne traversent la route. Ce projet est porté par la commune de Lessy et financé par la trame verte et bleue. La mare, d'une surface de 300 à 400 m² et d'une profondeur de 1,60 à 1,80 m, se situera près de la « fontaine des Bruyères ». Elle ne sera pas alimentée par le ruisseau, loi sur l'eau oblige, mais par les pluies. L'installation d'une bâche n'étant pas autorisée, certains membres présents émettent des doutes sur sa capacité à se remplir, étant donné la nature de calcaire bajocien du sol. Les travaux débiteront en octobre 2017.

C. Descamps évoque pour finir les actions de communication figurant au programme 2017 :

- élaboration d'une mallette pédagogique pour les enseignants et les animateurs périscolaires. Cette action a été décidée suite à la sollicitation des communes qui souhaitent que les animateurs de Natura 2000 puissent intervenir auprès des écoles, alors que leur charge de travail ne le leur permet pas.

- rédaction d'un guide de découverte des paysages et de la biodiversité du site Natura 2000. Ce guide, destiné au grand public, gratuit et de 60 pages, comportera un volet « identification des espèces », pour les personnes souhaitant approfondir les choses.

À l'issue de leur présentation très complète et remarquablement illustrée, la conférencière et sa collaboratrice sont chaleureusement applaudies, l'heure tardive ne permettant plus de leur poser des questions. Des informations sur le site Natura 2000 des pelouses du Pays Messin peuvent être trouvées sur le site web de la DREAL Grand-Est, mais pas encore sur celui de Metz-Métropole (faute de temps disponible). Plusieurs documents ont été remis par la conférencière aux participants : dépliant de présentation du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » ; dossier de présentation du projet de restauration des pelouses calcaires protégées au titre de Natura 2000 sur le plateau de Lorry-lès-Metz.

&&&&&